



POINT FORT

L'ISOS doit rester un instrument de travail

focus 4/22
septembre



Philipp Gemperle

Vize-président de Romanshorn, responsable du département Plan d'aménagement local et droit de la construction, conseiller en communication.

La ville de Romanshorn est un port et un nœud routier d'importance internationale situé sur les rives du lac de Constance. Notre centre-ville, les quartiers ouvriers et le quartier historique du château et de l'église ont l'honneur de figurer dans l'ISOS. Nous sommes fiers de notre site construit, plus précisément de parties de celui-ci. Le conseil municipal et l'administration s'impliquent pour que ce site construit soit protégé et préservé là où cela fait sens.

Dans le même temps, il va sans dire qu'il nous tient aussi à cœur que notre ville connaisse un développement adéquat. Dans ce contexte, l'ISOS est pour nous un instrument précieux et indispensable. L'avantage est que l'ISOS ne pose pas sur Romanshorn une cloche à fromage, mais s'intègre dans une mise en balance des intérêts. En théorie du moins.

En pratique, l'application de l'ISOS, de plus en plus, nous donne des boutons. Dans le quotidien de travail et de notre action politique, cet inventaire est en train de se transformer en consigne. Les instances délivrant les autorisations s'appuient dans leurs décisions sur les «prescriptions de l'ISOS», la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage déterminant par exem-

ple a priori qu'une expertise doit veiller à la préservation complète des silhouettes. L'ISOS ne laisse ainsi plus de marge de manœuvre pour aucune évolution. À mes yeux, cela n'a plus rien à voir avec une authentique réflexion sur les conditions qui prévalent localement, et est en réalité une farce. Compte tenu de formulations aussi précises, une mise en balance objective des intérêts s'avère plus qu'exigeante.

Je me répète: l'ISOS est précieux pour nos décisions en matière de développement urbain. Mais il est impératif qu'il reste un instrument et ne devienne pas insidieusement une prescription qui bloque ce développement. Nous sommes tout à fait désireux de procéder à une mise en balance minutieuse des intérêts, et je pense que l'on peut faire confiance aux villes et aux communes pour qu'elles le fassent. Cela ne doit cependant pas se faire par des études et des expertises sans fin et au prix d'une lourde bureaucratie, mais par un travail ciblé et efficace.

Certes, nous non plus, nous ne sommes pas parfaits. Le rapport de l'OFC formule à l'intention de Romanshorn des recommandations quant au développement des processus organisationnels. Nous prenons en compte ces conseils et travaillons en interne sans relâche à des améliorations pour atteindre une bonne culture du bâti.

L'objectif doit toutefois consister pour tous à ce que nous puissions faire avancer une densification urbaine intelligente sur mesure tout en préservant notre identité. Je suis convaincu que les villes et communes en sont capables.

Chère lectrice, cher lecteur, Maintenir la protection des sites construits tout en densifiant les constructions: bien souvent, ces deux objectifs s'opposent, et ils ne sont pas toujours compatibles. Comment les villes peuvent-elles faire face à ce dilemme? Voilà la question à laquelle se consacre ce numéro de «focus»

L'Office fédéral de la culture (OFC) répertorie quelque 1200 objets dans son «Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse» (ISOS). Parmi les nombreux sites urbains classés patrimoine culturel, on trouve aussi beaucoup de vieilles villes. Ces endroits méritent une protection particulière, ce qui peut toutefois rendre difficile le développement de la construction. Or celui-ci est justement nécessaire pour remplir les directives de densification vers l'intérieur stipulées par la loi sur l'aménagement du territoire, qui ont pour but de stopper le mitage urbain. Comment donc gérer cette contradiction, qui prend parfois la forme de conflits d'intérêts? L'OFC a rédigé à cet effet un guide, que présente Oliver Martin, chef de la section Culture du bâti, dans la rubrique «Thème». Philipp Gemperle, conseiller municipal en charge de cette question à Romanshorn, voit en l'ISOS un frein au développement urbain. Dans une interview, Anne-Laure Couchepin Vouilloz, présidente de Martigny, explique comment sa ville trouve un équilibre entre préservation du patrimoine culturel et renouvellement. Nous vous souhaitons une bonne lecture!

Sommaire

Point fort 1 | Interview 2 | Le Thème 3

INTERVIEW

«Nous cherchons des solutions pragmatiques»



Anne-Laure Couchepin Vouilloz (PLR)
Présidente de la Ville de Martigny

Anne-Laure Couchepin Vouilloz a été élue à l'exécutif de Martigny en 2008. Depuis 2016, elle occupe le poste de présidente de la deuxième plus grande ville du canton du Valais. Elle est en charge de la gestion administrative, du développement économique et de la cohésion sociale.

L'avocate a étudié le droit à l'Université de Lausanne.

Votre ville fait partie de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse. Sur la base de quelle caractéristique Martigny a-t-elle été incluse sur cette liste?

C'est sans aucun doute, l'ampleur de la ville romaine, le Forum Claudii Vallensium avec son amphithéâtre de 6000 spectateurs qui a sensibilisé au patrimoine ; les trois noyaux moyenâgeux de Martigny-Ville, Martigny-Bourg et la Bâtiaz ont ajouté à cette reconnaissance ; plus proche de nous, la qualité des villas du début XX et particulièrement celles de François-Casimir Besson.

Au cours de ces dernières années, on a assisté à un boom du marché de l'immobilier - ce qui a certainement aussi été le cas à Martigny. Quels ont été et sont les grands défis dans vos efforts pour préserver le site construit ?

Grâce à une planification intelligente de son territoire et de la mise à disposition de terrains à bâtir, la ville n'a pas dû avoir recours à des démolitions pour densifier son territoire. La ville essaie de trouver un équilibre entre la préservation du patrimoine en demandant parfois des rénovations plutôt que de simple démolition. Ces enjeux sont forts dans différents secteurs classés ISOS dans notre commune.

Pour les grosses promotions dès 5000m² de terrain, la ville impose aux architectes/promoteurs d'établir un plan de quartier (PQ). Cet outil permet au pouvoir public d'exiger une certaine qualité urbanistique et d'intervenir dans la planification de ces projets. De plus,

la qualité d'une ville se définit non seulement par ses constructions mais également par la qualité de ces vides (ex. les jardins publics).

Pouvez-vous citer un projet montrant comment vous avez procédé à cet égard ?

Une Commission Patrimoine communale a comme mission d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans leur travail. Dès lors, chaque projet est discuté pour trouver la meilleure solution possible en termes de patrimoine. L'objectif est trouvé le meilleur chemin en tout début de projet ou même au stade des intentions des propriétaires.

De plus, la ville s'est employée depuis 10 ans à requalifier ses espaces publics majeurs. Martigny est la ville du Valais avec la plus grande densité. La qualité du réaménagement de ces « vides » permet de compenser la densité construite. La « refonte » de la Place Centrale en est un exemple, mais on peut citer aussi la Place du Manoir, l'Espace Mont-Blanc ou le réaménagement encore en cours de l'avenue de la Gare.

Quelles mises en balance des intérêts méritent d'être prises en compte ?

Les objectifs opposés de la densification prônée par la LAT et de la préservation du patrimoine sont difficiles à gérer. Il y a aussi des questions dans les rénovations de bâtiments pour une meilleure enveloppe thermique notamment qui se heurtent à cette question de préservation du patrimoine. Là parfois, les règles sont trop strictes. Vu l'absence d'inventaire architectural communal et un règlement des constructions actuel

de la ville laissant une grande latitude à la densification, nous cherchons des solutions pragmatiques.

Qu'attendriez-vous de la Confédération quant aux exigences contradictoires du développement vers l'intérieur et de la protection des sites construits ?

A ce jour, le Service Immobilier et Patrimoine (SIP) du Canton du Valais nous soutient dans nos démarches. Leurs collaborateurs connaissent parfaitement le territoire et son patrimoine. C'est pourquoi il nous semble suffisant sans avoir recours à la Confédération.

«En jouant sur les spécificités de chaque quartier, elle crée des ambiances différenciées.»

À quoi ressemblera le site construit de Martigny dans 20 ans ?

Martigny, ville urbaine et dense, met un point d'honneur à offrir la meilleure qualité de vie à ses habitants. En jouant sur les spécificités de chaque quartier, elle crée des ambiances différenciées. Elle garde son tissu de PME qui lui assure sa prospérité. La ville préserve ses noyaux historiques en permettant des rénovations respectueuses du patrimoine et elle assure leur animation par des commerces aussi attractifs (petits commerces, restaurants, ...). Ces quartiers sont connectés par un maillage végétal de mobilité douce. Pour tous les quartiers, des commerces sont accessibles en moins de 15 minutes à pieds.

T H È M E

L'ISOS, une base précieuse pour un développement urbain durable

L'Inventaire fédéral ISOS désigne les sites construits qui ont le plus de valeur en Suisse. Cernant l'identité de nos villes et villages, il constitue un instrument indispensable à une densification de qualité. Un guide fraîchement paru fournit les informations nécessaires pour sa prise en compte lors de procédures d'aménagement du territoire.



Oliver Martin

est docteur en architecture de l'EPFZ et chef de la section Culture du bâti de l'Office fédéral de la culture.

Cet été, Locarno était au centre de l'attention pour son fameux festival de film. Mais saviez-vous que la ville est inscrite à l'ISOS, l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse, tout comme Carouge, Saint-Gall, Delémont, Aarau, Bulle, Uster, Bâle, Frauenfeld et Coire? Chaque hameau, village ou ville que compte ce dernier mérite, par ses qualités spécifiques, de figurer à l'unique inventaire au monde qui porte sur l'ensemble des sites construits d'un pays.

L'ISOS désigne en effet les sites les plus précieux de la Suisse et en célèbre la diversité. Elaboré par l'Office fédéral de la culture (OFC), il décrit et évalue les qualités des lieux qu'il recense selon des critères scientifiques uniformes. Il permet de comprendre leur histoire et leur identité. S'il définit ce

Les sites ISOS, un atout touristique pour la Suisse !

Grâce à leurs qualités, les sites ISOS présentent un attrait touristique non négligeable. Fort de ce constat, Suisse Tourisme a sélectionné 50 sites situés le long du Grand Tour de Suisse pour les présenter sur son site internet. Par ailleurs, un livre illustré intitulé «La magie des beaux sites» met en valeur ces 50 lieux sur plus de 300 pages en allemand, français et italien. Cette initiative a pour but de promouvoir un tourisme doux, hors des sentiers battus. Même si l'on connaît bien son propre pays, il recèle encore tant de trésors à découvrir...

qui mérite d'être sauvegardé, l'ISOS n'est ni une mesure de protection absolue ni une planification. Il constitue une base de décision. La Confédération s'appuie sur ses relevés dans l'accomplissement de ses tâches. Les cantons et les communes en tiennent compte dans leurs planifications.

Les besoins de la population doivent être au centre de l'attention

C'est un fait: l'espace bâti et son aménagement, sa cohérence spatiale, sa relation avec et son impact sur l'environnement naturel, ses proportions et sa matérialité exercent une influence directe sur le bien-être des personnes. D'où l'importance de développer nos villes et villages tout en préservant les qualités et en les enrichissant. Il est depuis longtemps reconnu que tout développement de qualité commence par la compréhension de l'existant. Lors de projets de planification et de construction, il s'agit donc de définir des mesures spécifiques, adaptées au lieu.

Elles doivent tenir compte du caractère du site construit, des conditions locales particulières et se concentrer sur le bien commun et les besoins des habitants. Dans ce contexte, l'ISOS joue un rôle fondamental. Une étude récente montre que lorsque ses recommandations sont correctement prises en compte et que les marges de manœuvre laissées au développement territorial sont exploitées à bon escient, l'Inventaire fédéral représente une chance de parvenir à une densification de qualité et apporte ainsi une contribution significative à la qualité de la culture du bâti en Suisse.

Conscients de l'importance d'une culture du bâti de qualité, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont élaboré, à l'initiative de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), le guide «Protection des sites construits et développement

vers l'intérieur». Cette publication s'adresse aux autorités décisionnelles et spécialisées communales et cantonales et propose des manières concrètes de considérer l'ISOS dans les processus d'aménagement du territoire dans les sites construits d'importance nationale.

«Le guide propose des manières concrètes de considérer l'ISOS dans les processus d'aménagement du territoire dans les sites construits d'importance nationale.»

Conçu comme aide au travail, elle présente, à l'aide de diagrammes de flux, les différentes étapes à suivre selon le type de procédure d'aménagement du territoire (plan d'affectation, plan d'affectation spécial, projet de construction), la marge de manœuvre existante dans les décisions selon la nature de la tâche (tâche de la Confédération, tâche cantonale/communale) ainsi que la répartition des rôles dans l'application de l'ISOS (Confédération, cantons, communes, Commission fédérale des monuments historiques et Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage).

A noter que le document s'appuie sur les règles de planification valables pour l'ensemble de la Suisse, sans aborder les particularités cantonales ou communales.

Guide de l'ISOS – Protection des sites construits et développement vers l'intérieur

Le guide de l'ISOS est disponible en français, en allemand et en italien et peut être commandé gratuitement auprès de l'Office fédéral de la culture (OFC), à l'adresse isos@bak.admin.ch. Il peut aussi être téléchargé en format PDF sur les sites Internet de la DTAP, de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), de l'OFC, de l'Association des Communes Suisses (ACS) et de l'Union des villes suisses (UVS). [Téléchargement PDF](#)

Intéressé(e) par l'ISOS?
Consultez www.isos.ch

Impressum

Éditeur: Union des villes suisses UVS, Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne. Téléphone: 031 356 32 32, www.uniondesvilles.ch. S'abonner à focus»: info@staedteverband.ch

Rédaction UVS: Martin Flügel, Monika Litscher, Marc Moser, Barbara Santschi, Lionel Weber. Traduction: wordup. Photos: titre page 1: Rolf Siegenthaler; portraits pages 1, 2 und 3: mäd.